

En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N°8 - Juin 2016

Edito

Préparons une rentrée offensive !

C'est une feuille de route bien noire que nous présente le nouveau Président de la République:

➔ **Pour les retraité.e.s, c'est une baisse de pensions de 1,7 %** avec l'augmentation de la CSG, pour augmenter un petit peu les salaires des salarié.e.s sans que le patronat mette la main à la poche. Cette mesure repose sur un nouvel affaiblissement de notre système de Sécurité sociale solidaire au profit d'une nouvelle extension de la fiscalisation de ce financement. L'augmentation des pensions au 1^{er} octobre a disparu des écrans radars!!!

➔ **Avec le projet de «loi travail XXL» du nouveau gouvernement, c'est une amplification démesurée de la loi El Khomri, c'est une attaque massive contre les salarié.e.s.** C'est un Code du travail pour chaque entreprise pour baisser les salaires et mettre en concurrence les salarié.e.s : c'est le « travailler plus pour gagner moins! » C'est un dialogue social d'entreprise au service de l'employeur, une facilité de licenciement... Le gouvernement a décidé de recourir aux ordonnances pour aller très vite et éviter le débat démocratique. La pseudo-consultation des syndicats a démarré dans une opacité totale, sans présentation d'un réel texte de concertation...

La CGT se refuse à marchander les droits et les protections des salarié.e.s et des retraité.e.s. Elle refuse la politique d'austérité imposée en Europe par le « monde de la finance » qui appauvrit les salarié.e.s et retraité.e.s et détruit l'emploi. Et elle refuse des mesures qui mettent en concurrence les retraité.e.s et les salarié.e.s.

La CGT entend faire avancer ses propositions de progrès social : augmentation des salaires et des retraites, une Sécurité Sociale de haut niveau, réduction du temps de travail, généralisation des CDI... pour travailler mieux, moins, tous et toutes, et pouvoir vivre décemment sa retraite.

L'intersyndicale des 9 organisations de retraité.e.s réunie, le 9 juin, décide d'une mobilisation le 28 septembre, en amont du 1^{er} octobre pour : - exiger la revalorisation de nos pensions - remettre le bilan de la consultation des retraité.e.s - demander une rencontre au Président de la République.

L'UFR appelle les retraité.e.s de la Santé et de l'Action Sociale à amplifier les initiatives et les mobilisations avec l'ensemble des retraité.e.s et des salarié.e.s, pour faire barrage aux projets du nouveau gouvernement et imposer l'acquisition de droits nouveaux. Nous commencerons une rentrée offensive avec une mobilisation inter-pro le 12 septembre.

Collectif de rédaction « En direct de l'UFR »



Sommaire

■ Relevé de décision de la CE de l'UFR du 4 février 2016	p.2-3
■ Extrême droite : l'imposture sociale	p.3
■ Déclaration UCR : hausse de la CSG pour les retraité.e.s, c'est non !	p.4
■ Non à la baisse des retraites	p.4-6
■ Infos CNRACL	p.7-8
■ Compte-rendu 11 ^{ème} Congrès UCR	p.9-11
■ Des nouvelles des sections de retraité.e.s	p.11



Relevé de décisions de la Commission Exécutive de l'UFR Santé Action Sociale des 16 et 17 mai 2017

1. VIE SYNDICALE DE L'UFR

Il y a un retard en 2016 sur les FNI retraités dû au retard des versements de l'inter pro. De date à date, nous sommes en avance mais la progression est moins rapide qu'avant. Cela ne concerne pas uniquement notre UFR, nous constatons ce même phénomène dans la FPH.

Le congrès de l'UCR a pris des décisions qui nous engagent, il nous faut inciter nos structures à y participer. Nous constatons qu'il est difficile de réunir les retraité.e.s. Est-il indispensable de militer aussi dans les structures inter pro, et surtout comment lier le spécifique avec le général pour être le plus efficace possible dans nos territoires ? Comment faire aboutir les revendications des retraité.e.s, et de quelle organisation avons-nous besoin pour y arriver ? Nous devons commencer par définir « Qui sont les retraité.e.s ? ». Nous devons veiller aussi à ne pas être essentiellement sur l'aspect de continuité syndicale, car le syndicalisme retraité est aussi une question de génération. Et ne pas oublier l'aspect convivialité !!

➤ Propositions de décisions à prendre pour mieux fonctionner :

- ▶ Faire une communication en direction des Secrétaires généraux de syndicats de la FPH pour les sensibiliser sur la nécessité de la continuité syndicale : trop peu de syndiqué.e.s actifs-ves restent syndiqué.e.s une fois retraité.e.s.
- ▶ Faire un point de la situation des syndicats mentionnant les âges des syndiqué.e.s ce qui permettrait une projection sur les futur.e.s retraité.e.s, pour diffuser du matériel spécifique
- ▶ Proposer des formations dans les structures pour les retraité.e.s-retraitables.

➤ En ce qui concerne les premiers résultats du questionnaire intersyndical :

Il apparaît que les retraité.e.s à faible pouvoir d'achat n'ont pas répondu, la majorité de celles et ceux qui ont répondu ont des niveaux de retraites entre 1 500 et 2 000€.

➤ **Élaboration d'une publication fédérale à destination des responsables de syndicats et des USD sur la vie syndicale de l'UFR :**

- ▶ population retraitée, présentation de la Fédération, champ fédéral, les retraité.e.s
- ▶ nos syndiqué.e.s
- ▶ les retraitables, perspectives de syndicalisation en illustrant avec des exemples de continuité syndicale.

Les données CoGiTiel seront bien évidemment utilisées pour cette publication

2. PRÉPARATION DU CONGRÈS DE L'UFR

Le congrès se tiendra soit fin Septembre, soit première quinzaine d'octobre 2018.

Un mandat est donné au collectif de préparation pour commencer à rechercher un lieu, tout en gardant à l'esprit que notre partenaire historique est Touristra, mais que nous pouvons bien évidemment chercher d'autres partenaires.

3. ACTUALITÉ

A partir du rapport d'actualité de la CE de l'UFR du 16 et 17 mai, nous avons débattu du contexte social, économique, et politique et des élections présidentielles et législatives, et plus particulièrement des éléments concernant notre activité spécifique. Nous devons plus que jamais porter les revendications des retraité.e.s, leurs besoins, et leur volonté de vivre dignement au présent et à l'avenir.

L'analyse des élections peut nous permettre de faire des recherches locales ou de territoires pour sentir l'expression et les choix des populations et nous permettre de situer nos actions revendicatives et de déploiement de la syndicalisation.

Concernant la lettre adressée, entre les deux tours des présidentielles, par Emmanuel Macron aux retraité.e.s, il nous semble opportun de relever les impostures ou les propositions fallacieuses et de construire un argumentaire avec nos propositions à transmettre à nos bases. Cet argumentaire amendé localement pourrait permettre éventuellement d'interpeller rapidement les candidats aux législatives sur nos propositions.

D'autre part, suite à cette lettre « Macron », l'UCR CGT et les organisations qui sont dans l'action unitaire doivent adresser une lettre au Président de la République que nous relayerons.

Dans le débat, les camarades de la CE demandent une démarche commune sur les notions de localité, territoires et autres lieux de rencontres et de vie de la population et en particulier retraité.e.s ; ceci pour mettre en place des stratégies de rassemblement et de luttes autour des revendications locales, spécifiques ou non, issues des aspirations de chacun et chacune. Les retraité.e.s veulent et ont le désir d'être force de propositions. Pour répondre à cette aspiration, ils souhaitent que très vite dans toute la CGT, à tous les niveaux les débats et propositions pour la Sécurité Sociale, pour l'ensemble de la Protection sociale, dont la retraite, soient repris, reconstruits avec la volonté de les rendre abordables sur le terrain.

4. COMPTE-RENDU DU CONGRÈS DE L'UCR

Pour l'ensemble des participant.e.s, ce fut un bon congrès. Les débats nécessitent des poursuites de la réflexion sur les propositions :

- ▶ le maintien à domicile et la place des aidant.e.s, alors que les personnes en perte d'autonomie ont besoin de professionnel.le.s qualifié.e.s
- ▶ le ou les restes à charge en matière de protection sociale
- ▶ propositions de la CGT sur la santé, la perte d'autonomie, **l'accompagnement au vieillissement.**

➤ **Dates des prochaines CE UFR en 2017 :**

- ▶ 28 juin
- ▶ 18 septembre
- ▶ 10 et 11 octobre
- ▶ 21 et 22 novembre

➤ **Dates des Bureaux en 2017:**

- ▶ 13 juin
- ▶ 14 septembre

Extrême droite : l'imposture sociale

L'extrême droite prospère sur le terrain de la désespérance sociale et des promesses non tenues. Sa progression n'est pourtant pas inéluctable.

Il est de la responsabilité du syndicalisme de mettre les salarié.e.s et les retraité.e.s en garde contre l'imposture sociale du FN et de combattre la stratégie de celles et ceux qui cultivent le rejet de l'autre et la division des salarié.e.s et des retraité.e.s, pour mieux cacher leur incapacité à tracer des perspectives d'avenir et de justice sociale.

La CGT a élaboré un matériel important :

▶ 14 fiches « campagne contre l'extrême droite » à disposition des syndicats

▶ un numéro spécial de la lettre économique de juin 2017 :

<http://www.cgt.fr/Lettre-economique-no23-avril-2017.html>

▶ des vidéos sur le site confédéral :

<http://cgt.fr/-Extrême-droite-l-imposture-sociale-.html>





Déclaration de l'Union Confédérale des Retraité.e.s CGT

HAUSSE DE LA CSG POUR LES RETRAITÉ.E.S, C'EST NON !

C'est au pas de charge que le Président de la République s'est engagé dans un recul social sans précédent contre le droit du travail, l'emploi et la protection des salarié.e.s et des chômeur.euse.s.

C'est aussi un coup sans précédent qu'il veut porter contre l'ensemble des retraité.e.s avec l'augmentation de la CSG.

Dans sa volonté de baisser le coût du travail, il veut donner l'illusion d'augmenter le pouvoir d'achat des salarié.e.s en supprimant les cotisations maladies pour prendre dans la poche des retraité.e.s, en dynamisant le régime solidaire de la Sécurité Sociale et de l'assurance chômage.

Emmanuel Macron aurait pu faire un autre choix : augmenter le SMIC ou décider d'organiser des négociations salariales dans les branches. Alors que des milliards continuent à être distribués, principalement aux grandes entreprises, sans aucun effet sur l'emploi, ou que la fraude et l'évasion fiscales privent le budget de l'État de près de 150 milliards, le Président de la République ne montre aucune volonté politique de s'attaquer vraiment aux paradis fiscaux et aux multiples cadeaux aux plus riches.

Si le « gain » pour le pouvoir d'achat des salariés sera modeste, ce sera encore un nouveau coup porté au pouvoir d'achat des personnes en retraite qui, depuis plusieurs années, ont subi une baisse

des revenus sous le double effet du gel de leurs pensions et de l'augmentation de leur fiscalité spécifique.

Prendre dans la poche des retraité.e.s pour donner aux salarié.e.s au nom de la solidarité intergénérationnelle, c'est vouloir ignorer que les retraité.e.s contribuent déjà largement, quand ils le peuvent, aux dépenses de leurs enfants et petits-enfants et que les priver d'une partie de leur pension n'améliorera pas leur situation.

Mais c'est aussi la manière la plus odieuse de vouloir opposer les jeunes et les salarié.e.s aux retraité.e.s. Non, les retraité.e.s ne sont pas des nanti.e.s !

Le Premier ministre veut rassurer les retraité.e.s en leur annonçant une baisse de la taxe d'habitation. Il s'agit d'une mesure démagogique non financée, car l'État ne compense plus réellement les conséquences de ses propres décisions, depuis longtemps. Ces exonérations de la taxe d'habitation accentueront les difficultés des Collectivités locales pour assurer les Services publics répondant aux besoins de la population dont les retraité.e.s.

L'Union Confédérale des Retraité.e.s est bien décidée à créer toutes les conditions permettant de mobiliser les retraité.e.s pour défendre leur pouvoir d'achat, défendre la Sécurité Sociale à laquelle nous sommes toutes et tous si attaché.e.s.

Montreuil, le 16 juin 2017

Non à la baisse des retraites !

1. LE TOUR DE PASSE-PASSE PERVERS POUR AUGMENTER LES SALAIRES EN ACCENTUANT LA FISCALISATION

Une des propositions phares du nouveau Président de la République est de supprimer les cotisations salariales pour le chômage et la maladie, afin d'augmenter la rémunération nette des salarié.e.s avec un basculement des cotisations salariales sur la CSG (Contribution Sociale Généralisée).

Bien sûr, pas question de ponctionner le patronat !

Emmanuel Macron propose :

- ▶ une augmentation de la CSG de 1,7 point



► une suppression des cotisations salariales maladie (0,75 %) et chômage (2,4 %) pour les salarié.e.s du secteur privé (3,15 points en tout)

Les salarié.e.s auront donc 3,15 % de cotisations en moins, mais 1,7 point de CSG en plus à payer ce qui fera pour un.e salarié.e. au SMIC une hausse de salaire de 1,48 %. Elle.il verra son salaire net augmenter de 20 à 22 € mensuels environ, et pour un salaire brut de 3 000 euros, ce sera environ 45 euros mensuels en plus...

2. L'AUGMENTATION DE LA CSG DE 1,7 % ÉQUIVAUT À UNE BAISSÉ DE 1,7 % DES PENSIONS DES RETRAITÉ.E.S

Emmanuel Macron a publié une lettre ouverte aux retraité.e.s le 18 avril, qu'il a même envoyé par la poste entre les 2 tours des élections présidentielles à des listing de retraité.e.s !

Il a déclaré : « je veillerai à ce que 40 % de retraités les plus modeste soient exonérés de l'augmentation de 1,7 % de la CSG »¹. Cette déclaration sous-entend une hausse de la CSG pour 60% des retraité.e.s : ce qui revient à une diminution des pensions pour 10 millions de retraité.e.s.!

3. CASSE DE LA SOLIDARITÉ INTER-GÉNÉRATIONNELLE



actes la solidarité inter-générationnelle

Emmanuel Macron explique cette mesure sous prétexte de la « solidarité inter-générationnelle » : « J'ai conscience que cette mesure, destinée à favoriser l'activité, supposera un effort de la part des retraités non exonérés, mais cet effort sera juste et équilibré. C'est une mesure qui renforcera en

Il semblerait que le gouvernement reporte d'un an la mise en place du prélèvement sur salaire de l'impôt sur le revenu sinon les salarié.e.s ne verrait pas ce petit gain sur leur feuille de paie !!!

Personne ne sait ce qui se passera pour les travailleurs et travailleuses qui ne paient pas de cotisation maladie ou chômage ou les demandeuses et demandeurs emploi ?

Pour les retraité.e.s qui ne paient ces cotisations sociales ce sera ce sera une soustraction négative une baisse pour 60 % d'entre elles et eux.

A savoir que les 6 millions, qui pourraient être épargné.e.s, ont une pension nette mensuelle qui n'atteint pas 1 250 euros mensuel et ce sont bien souvent des femmes !



car, grâce à vous, nous redonnerons du pouvoir d'achat à nos enfants et petits enfants».

... On ne peut pas mieux s'y prendre pour casser la solidarité intergénérationnelle! L'UCR a évoqué le sujet dans le document d'orientation du congrès de l'UCR de mars 2017: « La bataille idéologique fait rage pour montrer que les retraités sont des nantis. Ces campagnes médiatiques opposant les catégories entre elles, culpabilisant les anciens, ont pour but de leur faire admettre qu'ils seraient responsables de la crise, qu'ils devraient payer pour le redressement national, tout en les empêchant de se rebeller. »²

4. LA BAISSÉ DES PENSIONS S'AMPLIFIE

En France, on voudrait nous faire croire qu'il n'y a qu'en Grèce que les retraité.e.s subissent une baisse des pensions. La situation est en effet dramatique dans ce pays où la Troïka³ impose un appauvrissement de la population : les retraité.e.s manifestaient en mai 2017 contre la douzième baisse de leurs pensions !!!

Emmanuel Macron a programmé une baisse



de 1,7 % des retraites, en oubliant de dire que les personnes en retraite ont subi une baisse des revenus depuis plusieurs années, sous le

¹ Voir analyse de l'UFR Santé action sociale sur le site télécharger document à droite : <http://www.sante.cgt.fr/19-mai-2017-Lettre-au-president-de-la-republique>

² Document d'orientation congrès UCR, Chapitre 3.1. page 10

³ Depuis la crise en Grèce la Troïka désigne les experts représentant la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international (FMI)

double effet du gel des pensions (depuis 2013) et de l'augmentation de leur fiscalité spécifique. «Ajouter 1,7 % de contribution sociale généralisée aux 0,3 % de la CASA, à la suppression de la ½ part

et à la fin de l'exonération des majorations familiales va faire bondir encore une fois la pression fiscale sur les retraités, à rebours de la promesse de protection de leur pouvoir d'achat ».⁴

5. UNE NOUVELLE RÉFORME DES RETRAITES DANS LES CARTONS DU PRÉSIDENT MACRON

Dans sa lettre aux retraité.e.s, il promet engager également pendant son quinquennat « une réforme en profondeur de notre système de retraite ».

Derrière un enfumage d'une retraite par répartition et sans toucher à l'âge de départ de 62 ans, se profile une baisse drastique des futur.e.s retraité.e.s avec des droits à retraite très inégalitaires, strictement proportionnels à la cotisation versée pendant la vie active, qui affecteront encore plus les salarié.e.s pauvres comme les femmes (elles cotisent moins en raison des inégalités de salaires dont elles sont victimes pendant leur carrière : 25% de moins



que les hommes)... C'est bien loin de la retraite solidaire que nos anciens ont su mettre en place...

6. TAXER LES PROFITS DU CAPITAL PLUTÔT QU'APPAUVRIRE LES RETRAITÉ.E.S

La hausse de la CSG ne pèsera pas sur les revenus du patronat, mais uniquement sur les retraité.e.s. Les salarié.e.s pourront donc bénéficier d'une augmentation de salaire sans amputer les bénéfices du patronat et surtout pour amplifier les bénéfices des actionnaires des grandes entreprises comme

pour les grands groupes de la Santé privée de notre secteur.

Voir article de la lettre N° 5 de l'UFR page 6 et 7 « De l'argent pour la protection sociale, il y en a ! » : <http://www.sante.cgt.fr/Lettre-UFR-no5-Septembre-2016>

7. DÉPLOYONS NOTRE FORCE SYNDICALE POUR EXPLIQUER AUX RETRAITÉ.E.S QUE NOUS REFUSONS LA GUERRE INTERGÉNÉRATIONNELLE ET QUE LA MOBILISATION DOIT S'AMPLIFIER À LA RENTRÉE

On ne peut pas continuer d'être aussi maltraité.e.s. Nous devons construire la mobilisation pour stopper notre appauvrissement. Plus que jamais, mettons en avant nos propositions CGT pour une retraite décente et pour une Sécurité Sociale solidaire



- ▶ Revalorisation des pensions en fonction de l'évolution moyenne des salaires. Les retraité.e.s doivent aussi bénéficier de la croissance à laquelle ils ont largement participé pendant leur vie active
- ▶ Être dans la lutte avec les salarié.e.s pour développer l'emploi et augmenter les salaires et lutter contre la destruction de l'emploi et du droit du travail
- ▶ Revendiquer une nouvelle réforme des retraites, qui balaie les réformes régressives depuis les années 80, pour des droits à la retraite à partir de 60 ans : c'est bon pour la santé des retraité.e.s et pour développer l'emploi des jeunes en France.
- ▶ Expliquer que le financement solidaire des retraites et de toute la Sécurité Sociale est possible, il faut partager les richesses.

Sylvie BRUNOL, membre de la CE de l'UFR

⁴ Voir lettre unitaire à Macron des syndicats et organisations de retraité.e.s : http://www.ucr.cgt.fr/administration/upload_actu/lettre_intersyndicale_a_macron_19.05.17.pdf

⁵ Voir diaporama confédéral qui vient d'être envoyé aux syndicats pour relancer une campagne sur la Sécurité Sociale

NOUVEAUX DROITS POUR CERTAIN.E.S RETRAITÉ.E.S FONCTIONNAIRES À CONDITION DE DEMANDER UNE RÉVISION DE PENSION

1. BONIFICATIONS ATTRIBUÉES POUR CAMPAGNE DOUBLE AU TITRE DE LA PARTICIPATION À LA GUERRE D'ALGÉRIE OU AUX COMBATS EN TUNISIE ET AU MAROC :

C'est l'article 52 de la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 qui étend aux pensions des régimes spéciaux liquidées avant le 19 octobre 1999 le bénéfice des bonifications attribuées pour campagne double.

Ainsi les pensions peuvent être révisées à la demande du pensionné.

Si la demande du départ à la retraite a été déposée postérieurement au 1^{er} janvier 2016, à compter de cette date les bonifications ont été normalement prises en compte pour la campagne double à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc.

2. RÉTABLISSEMENT DE LA MDA DES PARENTS D'AU MOINS 3 ENFANTS EN CATÉGORIE ACTIVE

Suite à l'interpellation de fonctionnaires à partir de juin 2016, les administratrices et administrateurs CGT à la CNRACL ont découvert que la Caisse n'attribuait plus aux hospitalier.e.s de la catégorie active la Majoration de Durée d'Assurance (MDA) aux parents d'au moins 3 enfants !

Le départ anticipé "15 ans 3 enfants" est un système dérogatoire possible. La MDA est liée à la catégorie active et non aux situations dérogatoires qui peuvent s'appliquer. Après multiples interventions

de nos élu.e.s CGT à la CNRACL, la Caisse a admis son erreur et va appliquer désormais la MDA pour les fonctionnaires de la catégorie active.

Mais nous devons informer les retraité.e.s parents d'au moins 3 enfants et qui étaient en catégorie active pour qu'ils ou elles fassent une demande de révision de leur pension avec application de la MDA, afin d'atténuer ou supprimer la décote calculée lors de leur départ.

APPRÉCIATION DES RESSOURCES DES RETRAITÉ.E.S À LA CNRACL POUR BÉNÉFICIER D'AIDES :

LA CGT DEMANDE UNE NOUVELLE MODALITÉ VOTÉE PAR LE CA, MAIS LE GOUVERNEMENT MET SON VETO !

Actuellement, les retraité.e.s ne savent pas instantanément s'ils pourront obtenir des aides du Fonds d'Action Sociale (FAS) de la CNRACL. Même si les barèmes de ressources sont connus et diffusés, un taux de pondération est appliqué par la caisse et ce n'est qu'une fois ce calcul réalisé que les retraité.e.s connaîtront leur éligibilité aux aides du FAS.

Cette démarche est inaccessible et incompréhensible pour les retraité.e.s, c'est pourquoi une réflexion est initiée depuis 2016.

La CGT a proposé que le RFR (Revenu Fiscal de Référence) qui figure sur l'avis d'imposition, soit l'élément de référence pour connaître l'éligibilité (ou pas) aux aides du FAS.

Notre proposition de référence au RFR :

▶ permet le maintien de 70 % de nos retraité.e.s bénéficiaires du FAS



▶ modifie les droits de 30 % qui passeraient d'un taux réduit à un taux plein (au lieu d'obtenir une partie de l'aide, elles-ils pourront obtenir l'aide totalement)

▶ permet l'accès à environ 4 800 retraité.e.s exclu.e.s jusqu'à présent

Mais nous venons d'apprendre que les tutelles du gouvernement (Sécurité Sociale et Budget) ont utilisé leur droit de veto pour bloquer cette délibération du Conseil d'Administration de la CNRACL qui pouvait s'appliquer au 1^{er} janvier 2018. Bien sûr, cette mesure est plus favorable aux retraité.e.s qui ont peu de moyens, qu'à la politique d'austérité du gouvernement pour nous appauvrir !!!

Les administratrices et administrateurs CGT sont curieux de connaître le motif du refus invoqué par

les Tutelles, car le budget est respecté : ont-ils peur de voir davantage de retraité.e.s accéder aux aides du FAS ? Mais si c'est cette raison qui les anime pour motiver ce refus, il existe un moyen très simple d'y remédier : qu'ils soutiennent la revendication de la CGT « aucune pension inférieure au SMIC de 1 800 euros pour vivre décemment. ».

Nous vous tiendrons informé.e.s après le Conseil d'Administration de la CNRACL de juillet 2017.

Nicole BERNABÉ, CE UFR et élue CNRACL

BILAN DE L'ANNÉE 2016 POUR LE FONDS D'ACTION SOCIALE (FAS)

Les administrateurs CGT continuent à se battre pour que les pensionné.e.s connaissent et demandent les aides du Fonds d'Action Sociale (FAS) auxquelles elles-ils peuvent prétendre.

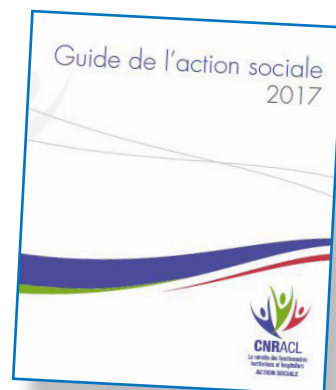
Nous avons pour objectif d'atteindre le taux de 10 % de pensionné.e.s bénéficiaires des aides du FAS. Pour atteindre cet objectif :

- nous avons réussi à faire augmenter le barème permettant d'accéder aux aides du FAS de 150 euros/ 2016-2017
- nous continuons à cibler les pensionné.e.s les plus démunie.e.s, individuellement, pour qu'elles-ils puissent connaître et accéder aux aides du FAS
- un numéro vert gratuit leur est réservé pour les aider dans leur démarche
- nous nous battons pour ne pas aller uniquement vers des aides collectives en maintenant les aides individuelles pour répondre au mieux aux besoins des pensionné.e.s

➔ Pour plus d'infos, voir la dernière lettre électronique des élu.e.s CGT à la CNRACL : <http://www.sante.cgt.fr/Flash-Infos-CNRACL-no29-Mai-2017>

➔ Vous pouvez télécharger le guide du FAS CNRACL :

https://www.cnrACL.retraites.fr/sites/default/files/2016-12/Guide_2017_BD.pdf



Fédération Santé et Action Sociale 2.0



FACEBOOK :
CGT Santé Action Sociale

TWITTER :
@CgtSanteAction

SITE FÉDÉRAL :
www.sante.cgt.fr

APPLICATION MOBILE :
CGT Santé et Action Sociale

Restons connectés !



Compte-Rendu du 11^{ème} Congrès UCR

Bordeaux - 13 au 17 mars 2017

L'UFR Santé Action Sociale a participé au congrès de l'UCR. C'est un congrès de structures de retraité.e.s où les délégué.e.s sont désigné.e.s par les UFR et les USR :

Notre UFR Santé Action Sociale avait une invitée, la Secrétaire générale Viviane DEBARGES, et 7 délégué.e.s : Armand ALVAREZ, Nicole BERNABÉ, Evelyne BAJARD, Sylvie BRUNOL, Marie-Ange CARDAN, Bernard FRIGOUT, Raymond LEYSSENNE.

Nous avons préparé le congrès, plus particulièrement lors de la CE de l'UFR, le 25 janvier. Nous avons travaillé plusieurs amendements dans le document d'orientation.

➔ **EN PRÉAMBULE DE SON 11^{ÈME} CONGRÈS**, l'UCR-CGT a invité ses homologues du bassin méditerranéen à débattre de la situation des retraité.e.s de leurs pays. Deux tables rondes ont été organisées :

- ▶ « *La situation des retraités dans les pays et le retour des anciens salariés dans leur pays d'origine* » avec un représentant CCOO retraités espagnols, l'INCA italienne, UTT (Tunisie) et retraité de la CDT marocaine

LA RÉOLUTION SUIVANTE A ÉTÉ ADOPTÉE :

« Les organisations syndicales de retraités UCR-CGT, UIL-P Italie, CGTP-IN Portugal, UGTT Tunisie, CDF Maroc et les associations des Tunisiens en France et des Italiens de France-INCA, réunies le 13 mars 2017 à Bordeaux, s'engagent à poursuivre le travail engagé ce jour et à l'élargir à tous les pays du bassin méditerranéen.

Les organisations syndicales présentes renforceront leur contact afin de concrétiser les échanges. Elles s'engagent à mettre en place un comité de suivi d'informations afin de préparer les prochaines rencontres dont les fréquences devraient être fixées annuellement. Ce plan d'action a pour objectif de travailler à l'amélioration du retour des retraités dans leur pays d'origine, aux différentes revendications (pouvoir d'achat, retraites, santé, autonomie et suivi post-professionnel) et à des rapprochements et échanges culturels.

Il devra déboucher sur l'activité de tous en direction de leurs propres organisations et de la FERPA.

Nous nous engageons à prendre, ensemble, les initiatives nécessaires pour améliorer les droits sociaux existants et en conquérir d'autres, à intervenir pour la paix, la justice, le rapprochement des peuples et à combattre toutes formes de terrorisme et de violence. »

Un petit film a été visionné pour retracer la destinée de 80 000 travailleurs marocains recrutés dans les années 1980 par les Houillères du Nord dans des conditions tant inhumaines que précaires. Grâce à leur combat avec le syndicat CGT des mineurs du Nord, ils ont obtenu le statut de leurs collègues français.



- ▶ « *Comment travailler à des actions communes pour améliorer les retraites* » avec des syndicalistes dont une représentante de la FERPA (Fédération Européenne Représentative des Retraités et des Personnes Âgées) et représentant.e.s d'associations et de syndicats de Tunisie, Espagne, Portugal, Italie et Hubert SCHWIND pour l'UCR.

➔ **RAPPORT D'OUVERTURE**

François THIÉRY-CHERRIER a fait un rapport d'ouverture dont les grands thèmes étaient :

- ▶ la situation internationale
- ▶ le contexte social et politique en France avec un bilan désastreux et très nocif du gouvernement et les luttes menées
- ▶ la place des retraité.e.s dans notre pays
- ▶ l'activité de l'UCR : manifestations dont celle du 3 juin 2014 à Paris, questionnaire pour aller à la rencontre des retraité.e.s, cahiers de revendications territoriaux, les 9 forums de préparation du congrès ont réuni plus de 1 000 camarades avec un fourmillement d'idées et d'initiatives dans les territoires
- ▶ syndicalisation : il nous faut créer les conditions pour diminuer la perte d'adhérent.e.s et porter un plan de renforcement ambitieux
- ▶ Vie nouvelle : 62 271 abonnés en janvier 2017, 1 631 pertes en 2016, mais pour la première fois depuis longtemps, le nombre de créations d'abonnements (585) est supérieur à celui des suppressions (279)
- ▶ FERPA : nous allons entrer dans la période de

préparation du document d'orientation de son prochain congrès

- ▶ LSR est porteur de nos valeurs, et contribue par ses actions à faire reculer l'isolement, à faire vivre la convivialité et la solidarité entre les retraité.e.s.

➔ RAPPORT D'ACTIVITÉ

Huguette Bron a présenté le rapport d'activité : mobilisations unitaires, participation active aux actions et manifestations contre la loi Travail, actions sur le « bien vieillir », la perte d'autonomie, la fin de vie, la révolution technologique, la solidarité entre les générations, les revendications des femmes retraitées. Progrès de notre communication avec internet et la diffusion de Vie nouvelle.

Après la reconnaissance des mêmes droits statutaires entre retraité.e.s et actif.ve.s au congrès confédéral, le renforcement de l'UCR-CGT et l'accueil des nouveaux retraité.e.s restent une préoccupation majeure, ainsi que notre démarche en territoires.

L'UCR-CGT va poursuivre et amplifier son engagement dans la FERPA et développer ses actions en faveur du rapprochement des syndicats du bassin méditerranéen.

Le rapport d'activité a été adopté avec 99,4 % des votes exprimés : notre délégation a voté Pour.

➔ TABLE RONDE AVEC DÉBAT SUR LA SYNDICALISATION

Nous sommes intervenu.e.s sur « syndicalisation des femmes retraité.e.s »

➔ RAPPORT D'ORIENTATION

Nous avons débattu du document d'orientation (Chapitres 1 à 2) sur les thèmes « La société et les retraité.e.s et la situation économique et sociale » et « retraités et syndicalisme et démarche revendicative, syndicalisation et état de l'UCR et international ».

Nous sommes intervenu.e.s sur les revendications concernant la santé, et en particulier pour faire retirer du document l'amendement sur « la diminution du reste à charge » puisque nous sommes contre le reste à charge et notre positionnement fédéral pour l'abrogation de la loi Santé. Nous sommes intervenu.e.s aussi sur le travail que l'on devait faire dans les CDCA en lien avec la Commission des financeurs Inter Régime

Vote du document d'orientation : 96,8 % des votes exprimés.

Notre UFR s'est abstenue après un débat et un vote de notre délégation et des camarades de l'UFR présent.e.s au congrès pour leurs USR. Nous étions majoritairement en désaccord avec l'amendement sur la Sécurité Sociale, en particulier sur le reste à charge.

- 412 délégué.e.s :
387 retraité.e.s et 25 actifs et actives.
- 148 femmes et 264 hommes

Pour 242 délégué.e.s, c'était leur premier congrès.

- 1,2 % moins de 55 ans
- 13,1 % de 55 à 59 ans
- 30,9 % de 60 à 64 ans
- 32,4 % de 65 à 69 ans
- 22,4 % plus de 70 ans

➔ MODIFICATIONS DES STATUTS EN CONFORMITÉ AVEC LES STATUTS CONFÉDÉRAUX

En 2014, la Confédération a approuvé la ratification d'une nouvelle convention de coopération entre la CGT, les départements d'Outre-Mer et les confédérations. Par déclinaison, l'UCR-CGT modifie l'article 12 : « Participe au comité général un représentant ou une représentante des retraité.e.s du comité inter-régional des confédérations des pays d'outre-mer. (CIRCOM) ».

La modification de l'article 34 stipule que la cotisation syndicale versée régulièrement par chaque syndiqué.e, et sa ventilation à chacune des organisations qui constituent la CGT, matérialise son appartenance à la CGT et constitue un élément essentiel du financement de l'organisation :

- ▶ elle assure l'indépendance de toute l'organisation
- ▶ elle donne les moyens d'une activité syndicale de qualité et permet d'en assurer le développement. Cette cotisation est égale à 1 % du salaire net, toutes primes comprises, ou de sa pension ou retraite nette, régime de base + complémentaire.

En ce qui concerne l'organisation de l'article 14, celui-ci est modifié en précisant que :

- ▶ la CE de l'UCR désigne parmi les membres du Bureau, le ou la secrétaire général.e, son adjoint.e, le ou la trésorier.e et l'administrateur ou l'administratrice.
- ▶ la responsabilité de trésorier ou trésorière est différente de la fonction d'administrateur ou d'administratrice. Il est précisé que le membre du bureau de l'UCR qui exercera cette fonction représentera l'UCR dans tous les actes de la vie civile et devant les juridictions compétentes pour ses besoins propres.

Le vote des modifications des statuts : 100 % des votes exprimés.

➔ RAPPORT FINANCIER

Pour construire un syndicalisme retraité revendicatif, l'UCR-CGT a besoin de financements. Ses ressources dépendent du nombre de syndiqué.e.s et d'abonné.e.s à Vie nouvelle.

La décision du 1 % a permis d'améliorer le taux moyen de cotisation et de garder l'équilibre financier. Avec la résolution du 51^{ème} Congrès confédéral, cette progression devrait continuer. Les informations contenues dans CoGÉTise nous permettent de mieux maîtriser les recettes.

La place de notre magazine « Vie nouvelle » dans la bataille des idées est irremplaçable et notre objectif d'abonner 7 syndiqué.e.s sur 10 n'est pas utopique. **R e n f o r c e m e n t**, régularité des versements, vie de notre magazine doivent être notre priorité à tous-toutes pour être encore plus fort.e.s.

Rapport financier : 100% des votes exprimés.

ÉLECTIONS DE LA NOUVELLE CE DE L'UCR

François THIÉRY-CHERRIER a été réélu Secrétaire général par la commission exécutive et nous avons 3 camarades élu.e.s présenté.e.s par notre Fédération qui sont aussi membres du Bureau de l'UCR : Evelyne BAJARD (responsabilité de la formation pour l'activité Vie syndicale), Olivier JOUCHTER (secrétaire général adjoint) et Marie-Paule POUSSIER (responsable activité « Enjeux sociétaux »).

La candidature de Viviane DEBARGES n'a pas été retenue par la Commission des candidatures.



Des retraité.e.s de la Santé et de l'Action Sociale au congrès de l'UCR à Bordeaux.

DES NOUVELLES DES SECTIONS DE RETRAITÉ.E.S DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE



Les camarades retraité.e.s de la Santé et de l'Action Sociale de Charente-Maritime ont informé notre UFR d'une initiative le 26 septembre à La Rochelle pour les retraité.e.s de la Fonction publique hospitalière, afin de les informer « sur les aides ponctuelles qu'il est possible d'obtenir via le CGOS et la CNRACL, lorsqu'une difficulté survient ».

C'est important en effet d'informer les retraité.e.s

pour qu'elles-ils puissent demander les aides auxquelles elles-ils ont droit.

Nous ne pouvons accepter la misère de nos retraité.e.s. C'est une préoccupation constante des élu.e.s CGT à la CNRACL qui interviennent au Conseil d'Administration, afin que davantage de retraité.e.s puissent utiliser les aides du Fonds d'Action Sociale (FAS). Ce financement risque d'être revu à la baisse, ou pire : une année, il a été « siphonné », alors que des retraité.e.s vivent dans la précarité (énergie, soins...) !

Abonnez-vous ou abonnez les retraité.e.s de votre section à Vie Nouvelle



Le nouveau numéro de Vie Nouvelle mai-juin 2017

